

Image not found or type unknown



Creance datant depuis 1980

Par **martin**, le **08/04/2008** à **00:08**

Bonjour ! n'ayant jamais reçu jusqu'à présent aucun courrier de cette société de recouvrement à ce jour on me demandent de payer. Peut-on réclamer a mon époux qui n'a rien avoir à cette créance car à l'époque ns n'étions pas ensemble. Peut-on bloquer son compte bancaire individuel, ou faire une saisie sur son salaire. Personnellement je ne travaille pas .rnEn espérant que ma demande soit honorée, je vous remercie rnmes sincères salutations.

Par **superve**, le **07/08/2008** à **20:50**

bonjour,rnrnpour qu'une réponse plus précise soit apportée, merci de nous communiquer la nature de la créance, la date de souscription le cas échéant, un jugement a-t-il été rendu dans cette affaire ?rnrnmerci